



ACCÈS DU PUBLIC AUX ESPÈCES

ACTUALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX À FIN 2023

Juillet 2024

Vue d'ensemble

Sous l'égide du Comité National des Moyens de Paiement (CNMP), présidé par la Banque de France, le groupe de travail consacré aux espèces a procédé à une mise à jour, pour 2023, de l'analyse annuelle de l'accessibilité aux retraits d'espèces en métropole.

Cette actualisation confirme le maintien d'une très bonne accessibilité aux espèces sur l'ensemble du territoire en 2023 : la part de la population située à moins de quinze minutes en voiture d'un point d'accès aux espèces équipé d'au moins un distributeur automatique de billets (DAB) est de 98,8% à fin 2023 et elle est même de 99,9% si on prend également en compte les points d'accès privés chez les commerçants¹, soit des données quasiment identiques à celles de l'année dernière.

Ce maintien d'une très bonne accessibilité aux espèces résulte d'une répartition des DAB qui demeure bien équilibrée au niveau du territoire. En effet, de façon générale, sur les dernières années, la rationalisation du parc de DAB opérée par la place bancaire – dans un contexte de déclin de l'usage transactionnel des espèces – se concentre sur les zones urbaines les plus densément peuplées et les mieux équipées. Aussi les indicateurs mesurant l'accessibilité aux espèces demeurent-ils, à ce stade, particulièrement stables.

Au total, 71 541 DAB et points privés sont dénombrés en France métropolitaine fin 2023, soit une légère baisse par rapport à fin 2022 (-2,3 %).

L'analyse permet de noter que les services complémentaires de distribution d'espèces chez les commerçants continuent de se développer. Ils contribuent à l'accessibilité aux espèces, notamment, en milieu rural. Avec 27 418 emplacements à fin 2023 pour les quatre réseaux concernés, les points d'accès privés sont en progression de +1,7% sur l'année.

En parallèle, la baisse du nombre de sites² de DAB est de 3,9% entre 2022 et 2023. Quant au nombre d'automates en 2023 (44 123 DAB en activité en fin d'année, contre 46 249 un an auparavant), il est en baisse de 4,6%³. Cette baisse ne concerne quasiment pas les plus petites communes, mais en majorité celles de plus de 2 000 habitants, puisque la diminution du nombre d'automates pour ces dernières représente près de 98% de la baisse totale (sur 2 126 DAB supprimés dans l'ensemble des communes, 2 085 DAB le sont dans les communes de plus de 2 000 habitants).

Une cartographie des points d'accès aux espèces en France métropolitaine est publiée, en complément de ce rapport. Cet outil, qui se présente sous deux formes, permet : de localiser, sur des cartes dynamiques, les points d'accès aux espèces (DAB et les points d'accès privés dans les commerces) sur un territoire donné et de connaître, commune par commune, le nombre de point d'accès aux espèces (DAB et points d'accès privés). Les informations représentées sont anonymisées.

¹ Les points d'accès privés sont des services privés de distribution d'espèces accessibles uniquement aux clients de leur réseau d'appartenance. Le groupe de travail a recensé à ce titre les points Nickel de BNP Paribas, les relais CA du Crédit Agricole, les points relais du Crédit Mutuel, ainsi que les différents points de contact de La Banque Postale (bureaux de poste sans distributeur de billets, agences postales communales et intercommunales, relais poste commerçants). La délivrance d'espèces est possible aux heures d'ouverture du commerce.

² Un site de DAB correspond à une adresse unique où on localise un ou plusieurs DAB.

³ L'analyse prend en compte les DAB dits indépendants i.e. les automates qui ne sont pas la propriété de groupes bancaires mais d'opérateurs externes (en France, il s'agit d'Euronet, Loomis et Brink's).

1. Indicateurs de mesure de l'accessibilité consolidés à fin 2023

L'indicateur relatif à la distance aux points d'accès indique que 79,1% de la population est située à moins de 5 minutes en voiture du DAB le plus proche (cf. tableau 1). Cette part monte à 92,8% et 98,8% lorsque l'on considère la population située respectivement à moins de 10 minutes et à moins de 15 minutes d'un DAB. 92,5% de la population est située à moins de 5 minutes d'un point d'accès aux espèces (un DAB ou un point privatif). Ce taux monte à 99,9% en considérant l'accessibilité à moins de 15 minutes. Ces chiffres sont également quasiment stables depuis 2018.

Tableau 1 : part de la population à moins de « x » minutes du point d'accès le plus proche

Temps de trajet	2022		2023	
	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche	Au DAB le plus proche	Au point d'accès le plus proche
5 minutes	79,2%	92,7%	79,1%	92,5%
10 minutes	92,9%	99,3%	92,8%	99,3%
15 minutes	98,9%	99,9%	98,8%	99,9%

N.B. 1 : comme dans les rapports précédents, seule la population de plus de 15 ans est retenue dans le calcul des indicateurs de l'accès aux espèces.

En moyenne, le temps de trajet jusqu'au DAB le plus proche pour un habitant d'une commune non équipée est stable en 2023, à 9,2 minutes.

Compte tenu de la baisse du nombre d'automates (voir Point 2), le nombre de DAB pour 10 000 habitants s'élève désormais à 8,2, contre 8,6 fin 2022. En intégrant les points privatifs, la France métropolitaine compte 13,3 DAB ou points privatifs pour 10 000 habitants à fin 2023, alors qu'ils étaient au nombre de 14,0 à fin 2022.

2. Évolution du nombre de DAB et points privatifs

À fin 2023, le nombre de DAB actifs en France métropolitaine s'établit à 44 123 automates (cf. tableau 2), soit une diminution de 4,6% par rapport à fin 2022 (-2 126 automates), après un recul de 3,4% en 2022 et 2021.

Tableau 2 : nombre de DAB en métropole selon la taille de la commune d'implantation

Population	Décembre 2022	Décembre 2023	Taux d'évolution 2022-2023
0 - 499 habitants	210	195	-7,1%
500 - 999 habitants	711	703	-1,1%
1000 - 1999 habitants	2 370	2 352	-0,8%
2000 - 4999 habitants	7 377	7 139	-3,2%
5000 - 9999 habitants	7 785	7 223	-7,2%
10000 habitants et plus	27 796	26 511	-4,6%
Total	46 249	44 123	-4,6%

N.B. 2 : lorsque l'on se réfère à la taille des communes, on considère la population totale.

Il est notable que la diminution du nombre de DAB s’observe essentiellement pour les communes de plus de 2 000 habitants (environ -5%). Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le repli est modeste (-1 %) témoignant ainsi une volonté de rationalisation du parc et non pas d’un déséquipement des communes.

Le nombre de points d’accès privés continue de progresser mais à un rythme moins soutenu que l’année précédente (+1,7% en 2023, contre +3,9% en 2022), atteignant 27 418 points d’accès à fin 2023 (cf. tableau 3). Dans les communes de moins de 2 000 habitants, le nombre de points privés diminue (-2 %) alors qu’il est en sensible augmentation dans les communes de plus de 2 000 habitants (+6%), à l’inverse de l’évolution observée pour les DAB.

Tableau 3 : nombre de points d’accès privés selon la taille de la commune d’implantation

Population	Décembre 2022	Décembre 2023	Taux d'évolution 2022-2023
0 - 499 habitants	3 344	3 327	-0,5%
500 - 999 habitants	5 168	5 042	-2,4%
1000 - 1999 habitants	6 124	5 985	-2,3%
2000 - 4999 habitants	5 200	5 350	2,9%
5000 - 9999 habitants	1 986	2 097	5,6%
10000 habitants et plus	5 134	5 617	9,4%
Total	26 956	27 418	1,7%

N.B. 3 : comme dans les rapports précédents, les commerçants pratiquant le « cash-back » (retraits d’espèces accessibles dans tous les commerces qui le souhaitent avec un achat associé à l’opération) ne sont pas inclus, en raison de l’impossibilité de les identifier. Sur la base de différentes informations disponibles, il apparaît par ailleurs que ce service demeure marginal en France.

Au total, on dénombre, à fin 2023, 71 541 points d’accès (DAB et points d’accès privés) aux espèces en métropole (contre 73 205 à fin 2022, soit -2,3%).

Si on considère l’évolution du nombre de sites de DAB entre 2022 et 2023 (cf. figure 1), le nombre de site est passé de 31 211 à 30 007, soit une baisse de 3,9%.

La proportion de relais privés par rapport aux DAB tend à s’élever dans l’offre de distribution d’espèces en France métropolitaine (cf. figure 2). En effet, ils représentaient plus de 38% de l’offre globale en 2023 (contre moins de 31% en 2018). Bien qu’en diminution depuis 2018, les DAB bancaires restent très largement majoritaires au sein de l’ensemble des DAB (98,5%) ; la part des DAB indépendants (cf. tableau 4), demeure confidentielle (moins de 0,1% en 2020), même si elle s’accroît (1,5% en 2023).

Tableau 4 : évolution des DAB indépendants depuis 2019

Nombre de DAB indépendants en France métropolitaine	2019	2020	2021	2022	2023
		117	121	358	571

Figure 1: évolution du nombre de sites de DABs entre fin 2018 et fin 2023

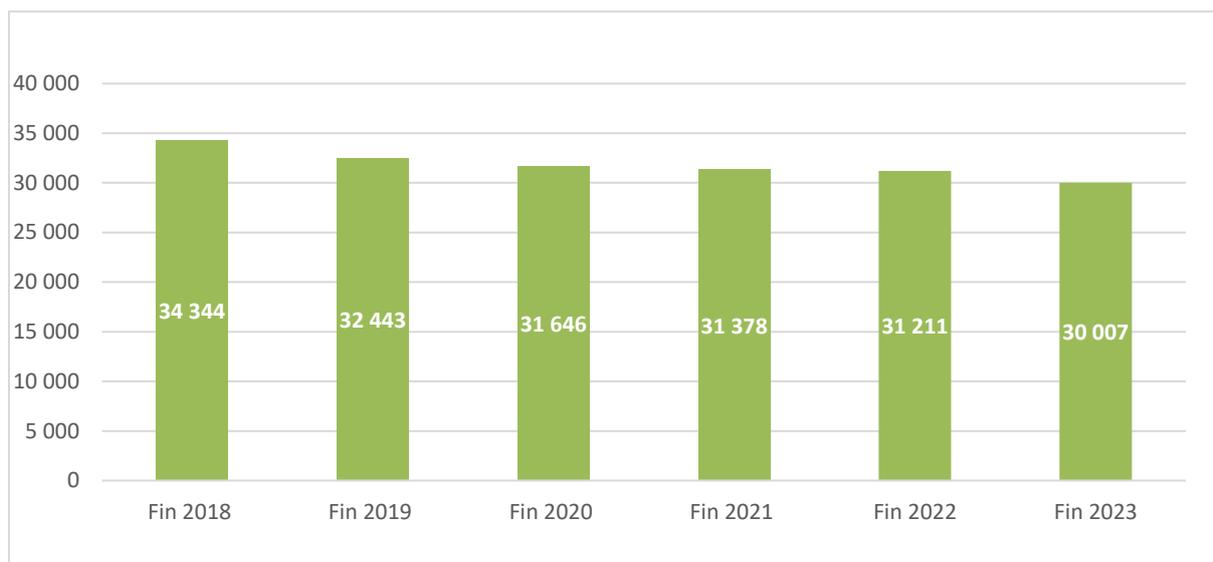
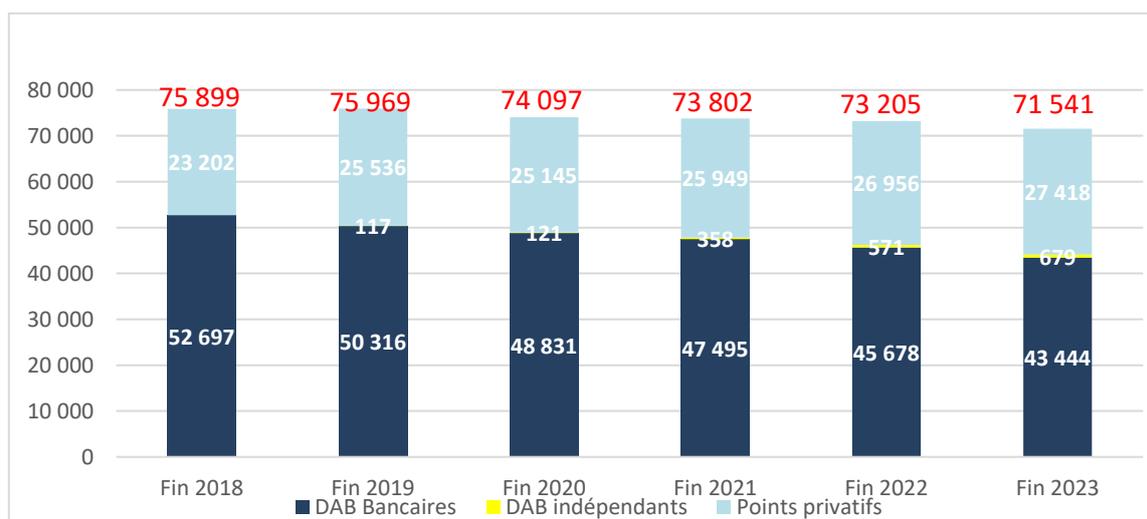


Figure 2: évolution du nombre de DAB et de points privés entre fin 2018 et fin 2023



3. Équipement des communes et des populations en points d'accès

La répartition par commune des équipements d'accès aux espèces est quasiment stable dans le temps (cf. tableau 5) :

- 18,7% des communes bénéficient d'au moins un DAB sur leur territoire à fin 2023 (contre 18,8% à fin 2022) ;
- 24,8% d'entre elles ne comptent aucun DAB mais disposent d'au moins un point d'accès privatif (comme à fin 2022) ;
- et 56,5% ne disposent d'aucun point d'accès aux espèces (contre 56,3% à fin 2022).

Tableau 5 : évolution du nombre de communes selon le type de point d'accès présent

	Décembre 2022	Part en décembre 2022	Décembre 2023	Part en décembre 2023
Communes équipées d'au moins un DAB	6 563	18,8%	6 507	18,7%
Communes sans DAB, équipées d'au moins un point d'accès privatif	8 646	24,8%	8 632	24,8%
Communes sans DAB ni point d'accès privatif	19 632	56,3%	19 676	56,5%

Au global, la place des DAB et des points d'accès privatifs dans l'accessibilité aux espèces est quasiment stable (cf. tableau 6).

Tableau 6 : nombre et part des 15 ans et plus selon le type d'équipement de leur commune

Type de point d'accès	Décembre 2022	Part en décembre 2022	Décembre 2023	Part en décembre 2023
Communes équipées d'au moins un DAB	40 814 834	77,3%	41 490 724	77,2%
Communes sans DAB équipées d'au moins un point d'accès privatif	6 507 652	12,3%	6 679 819	12,4%
Communes sans DAB ni point d'accès privatif	5 458 674	10,3%	5 574 087	10,4%

Le nombre total de communes équipées d'au moins un DAB passe de 6 563 à fin 2022 à 6 507 à fin 2023 (cf. tableau 7), soit une très légère baisse, de 56 communes (-0,9%).

Comme constaté les années précédentes, cette évolution résulte d'un double mouvement d'équipement / de déséquipement, reflétant l'adaptation des réseaux existants aux besoins des populations :

- 58 communes sans DAB à fin 2022 sont désormais équipées d'au moins un DAB à fin 2023. En moyenne, la population de ces communes est de 1 686 habitants ;

- 112 communes disposant d’au moins un DAB actif à fin 2022 ne sont plus équipées à fin 2023. Ces communes comptent en moyenne 1 578 habitants et 87 d’entre elles sont, par ailleurs, dotées d’au moins un point d’accès privatif sur leur territoire.

Tableau 7 : nombre de communes équipées d’au moins un DAB selon leur population

Population	Décembre 2022	Décembre 2023	Taux d'évolution 2022-2023
0 - 499 habitants	189	176	-6,9%
500 - 999 habitants	554	553	-0,2%
1000 - 1999 habitants	1 383	1 342	-3,0%
2000 - 4999 habitants	2 361	2 337	-1,0%
5000 - 9999 habitants	1 139	1 134	-0,4%
10000 habitants et plus	937	965	3,0%
Total	6 563	6 507	-0,6%

Compte tenu de cette évolution marginale, le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus résidant dans une commune équipée d’au moins un DAB sur son territoire est quasi-stable à 77,2% (cf. tableau 8).

Tableau 8 : nombre et part des 15 ans et plus résidant dans une commune équipée d’un DAB

Population	Décembre 2022	Part en décembre 2022	Décembre 2023	Part en décembre 2023
0 - 499 habitants	54 601	1,6%	50 912	1,5%
500 - 999 habitants	357 711	9,4%	359 052	9,4%
1000 - 1999 habitants	1 717 044	33,3%	1 670 879	32,4%
2000 - 4999 habitants	6 296 088	79,3%	6 308 799	77,3%
5000 - 9999 habitants	6 455 773	99,1%	6 479 527	98,6%
10000 habitants et plus	25 933 617	100,0%	26 621 554	100,0%
Total	40 814 834	77,3%	41 490 724	77,2%

Lecture : en décembre 2023, 9,4% des habitants de 15 ans et plus des communes de 500 à 999 habitants disposaient d’au moins un DAB dans leur commune (soit une population représentant 359 052 habitants).